



Projet  
associatif  
2021 - 2025



iaades



# SOMMAIRE

---

## **PRÉAMBULE ... p 3**

## **QUI SOMMES-NOUS ? ... p 4**

- Nos origines
- Notre raison d'être
- Nos principes et nos valeurs

## **COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ? ... p 6**

- Notre structure
- Notre fonctionnement
- Nos prestations
- Les livrets d'accueil
- Un suivi attentif
- Une gestion rigoureuse et transparente

## **UN ESPRIT D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION ... p 10**

- Les personnes accompagnées
- Les familles et délégués de tutelle
- Les salariés
- Les Conseils de la Vie Sociale

## **QUELS SONT NOS PARTENAIRES ? ... p 12**

- Les associations-mères APAEI et AHDC
- Les financeurs
- La ville de Dourdan
- Les bénévoles
- Le GCSMS Les 3 Rivières
- Solidarités Nouvelles pour le Logement
- Le Service Essonnien du Grand Âge
- Les autres associations œuvrant dans le domaine du handicap

## **QUEL AVENIR POUR L'IADES ? ... p 15**





# PRÉAMBULE

L'Inter Association Dourdan Essonne Sud accueille et accompagne près de 200 personnes adultes, en situation de handicap. L'IADES gère 5 établissements et services et emploie plus de 150 salariés.

L'IADES et ses établissements sont implantés à Dourdan, ville de 10 800 habitants située au sud-ouest du département de l'Essonne.



Cette commune, ancienne ville royale, avec un centre historique, entourée par les plaines de la Beauce et les forêts de Dourdan et Rambouillet, offre les avantages de la campagne et de la ville.

Dourdan est desservie par l'autoroute A 10, le RER C et par un réseau de cars qui facilite les déplacements transversaux vers Étampes et Rambouillet ainsi que des liaisons rapides par cars autoroutiers vers Briis-sous-Forges, Massy, Orsay, Les Ulis.

Équipée d'un centre hospitalier, de collèges et lycées, de nombreux équipements sportifs, d'un centre aqualudique, Dourdan a une vie associative, culturelle et sociale très active. Ce contexte à taille humaine favorise les relations sociales et permet de s'intégrer facilement à la vie locale.

Le site IADES se trouve à l'entrée du parc économique Lavoisier, à proximité du centre ville, d'une zone pavillonnaire et d'une grande surface. Il est aussi simple d'aller faire ses courses que de se promener dans la forêt.



iaades



# QUI SOMMES-NOUS ?

---

## Nos origines

**1984 : Création de l'IADES, Inter Association Dourdan Essonne Sud**, association à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Le Sud de l'Essonne étant peu équipé en établissements pour adultes en situation de handicap, deux associations locales :

- L'APAEI Essonne Sud (Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis),
- L'AHDC (Association des Personnes Handicapées de Dourdan et de son Canton),

décident de s'unir pour parvenir à leur but : créer et gérer des établissements destinés à accueillir des personnes en situation de handicap. Elles fédèrent autour de cet objectif d'autres forces vives partageant le même idéal : les familles Ceccaldi-Pavard et Lefèbre-Minot, donatrices des terrains.

La ville de Dourdan apporte également son concours et l'IADES a bénéficié durant les premières années du soutien actif de l'APAJH 91 (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), des Papillons Blancs du Val d'Orge et du Rotary Club.

Cette démarche originale explique que l'IADES, groupement avant l'heure, n'a comme seuls membres que des bénévoles qui, selon ses statuts, composent son Conseil d'Administration. Il agit indépendamment de tout principe d'ordre religieux et politique.

## Notre raison d'être

**L'IADES tient solennellement à rappeler que les personnes accompagnées sont au cœur de son action.**

Aujourd'hui, notre volonté est toujours de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, en particulier celles du sud de l'Essonne. Notre mission est de promouvoir et mettre en œuvre tout ce qui peut leur être nécessaire pour un meilleur développement physique, intellectuel et moral, en matière d'éducation, de rééducation, d'adaptation, de professionnalisation, d'insertion sociale, d'hébergement, d'organisation de loisirs, etc.

Chaque personne accompagnée doit participer, autant que faire se peut, à la construction d'un projet individuel centré sur ses besoins particuliers et les souhaits qu'elle peut exprimer.



# Nos principes et nos valeurs

Nous aimons les décliner en partant de notre sigle IADES

i

Le **I** évoque :

l'**Intégrité** qui sous-entend impartialité et indépendance des administrateurs, critères incontournables pour une bonne conduite de l'association et une saine gestion financière ;

l'**Inclusion** pour permettre aux personnes accompagnées une vie qui ne se limite pas à l'institution, mais s'approche de celle de tout un chacun ;

L'**Innovation**, une nécessité pour inventer des solutions adaptées aux besoins qui évoluent.

a

Le **A** caractérise notre **Ambition** de faire tout ce qui est possible pour remplir au mieux notre mission et l'**Attention** que nous devons toujours porter à toute personne.

d

Le **D** fait référence aux **Droits et Devoirs** de chacun, ce qui implique un respect mutuel entre les personnes accompagnées, les professionnels, les familles, les administrateurs et les bénévoles.

Il suggère aussi la **Détermination** pour mener à bien nos projets malgré les difficultés.

e

Le **E** est la première lettre de notre devise « **Ensemble avec l'IADES** ».

Les administrateurs, les salariés et les bénévoles conjuguent leurs efforts, animés d'un même élan au service des personnes accompagnées.

C'est aussi celle d'**Exigence** - exigence de qualité de l'accompagnement au quotidien -, d'**Écouter**, d'**Entendre** les différents partenaires : personnes en situation de handicap, familles et délégués de tutelles, professionnels, financeurs, afin de nourrir la réflexion qui permet d'avancer.

s

Le **S** nous appelle à la **Solidarité** avec l'ouverture sur le monde extérieur, ce qui peut se traduire par des actions concrètes de soutien.

Ce même **S** évoque aussi le **Sourire** et le **Sérieux**, notions apparemment antagonistes, mais qui s'associent fort bien à l'IADES où rigueur peut rimer avec bonne humeur.

L'IADES agit dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'elle accompagne. Elle veille à ce que ces adultes soient des citoyens à part entière. Dans les établissements de l'IADES, chacun d'eux bénéficie d'un projet personnalisé visant à développer ses aptitudes, ses compétences, ses goûts, son autonomie. Une forte mobilisation associative et une remise en question régulière des pratiques professionnelles sont garantes de notre volonté de toujours mieux servir les personnes accompagnées.

ia  
des  
se  
pai

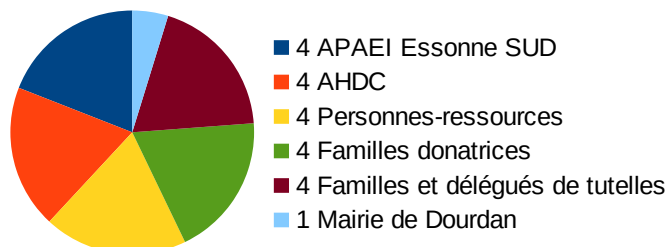


# COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ?

## Notre structure

En décembre 2012, le Conseil d'Administration s'est ouvert aux familles et aux délégués de tutelles.

En 2021, il envisage de modifier les statuts de l'Association afin de permettre à toute personne (personnes accompagnées, familles, amis, bénévoles...) partageant ses principes, ses valeurs et ses objectifs, de s'engager à ses côtés en devenant adhérente.



## Notre fonctionnement

Le Conseil d'Administration prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement des services et des établissements ainsi qu'à la réalisation de nouveaux projets.

Chaque année, les administrateurs tiennent leur Assemblée Générale pour rendre compte du travail effectué, présenter les comptes de l'association, entendre le rapport du commissaire aux comptes. Actuellement, les adhérents des associations fondatrices (APAEI Essonne Sud et AHDC) participent avec voix consultative. Les personnes accompagnées, les familles, les salariés sont également invités à y participer.

Le Conseil d'Administration élit tous les 3 ans les membres du collège des familles et des délégués de tutelles, les membres du collège des personnes ressources.

Dans les années à venir, la révision des statuts viendra modifier ce fonctionnement.

Tous les ans, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un bureau chargé d'exécuter les décisions prises par l'ensemble des administrateurs. Ce bureau est constitué de 8 administrateurs au maximum.

Selon les besoins, des commissions peuvent être constituées pour étudier des projets ou apporter des solutions à un problème posé.

Le siège administratif de l'IADES est installé au cœur des établissements qu'elle gère. Au quotidien, la directrice générale, épaulée du directeur administratif et financier, veille à la bonne application sur le terrain des décisions du Conseil d'Administration et à la réalisation des projets. La directrice générale est garante du constant dialogue qui doit exister entre l'association et ses établissements pour maintenir la cohésion, coordonner les actions, concentrer les énergies sur la mission à accomplir.



# Nos prestations

Pour assurer aux personnes un accompagnement adapté à leur handicap, l'IADES a créé des établissements et services diversifiés. L'objectif essentiel, poursuivi par chacun de ces établissements et services, est de favoriser l'épanouissement personnel des personnes accompagnées.

**L'ESAT les Ateliers de l'Ermitage** accueille 70 travailleurs dans un cadre protégé. Cet établissement veille à l'équilibre des deux missions qui lui sont confiées : mission commerciale et mission sociale. Il a la volonté de développer des activités professionnelles hors les murs.



**Le Foyer de Vie Les Soleils d'Or** accueille 58 personnes : 43 en internat, 13 en externat, 2 en accueil temporaire. Cet établissement propose un hébergement et un pôle d'activités adaptées. L'hébergement, organisé en 6 lieux de vie distincts, permet de respecter l'intimité et le rythme de chacune des personnes accueillies.



**Le Foyer d'Hébergement** accueille 21 travailleurs en ESAT : 20 en accueil permanent et 1 en accueil temporaire. Son mode d'organisation vise à développer l'autonomie et l'insertion sociale des personnes accueillies.

**Le SAVS**, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, assure le soutien de 16 travailleurs en

ESAT. Il accompagne ces personnes dans la gestion de leur quotidien en milieu ordinaire : santé, vie sociale, habitat...

**Le Foyer d'Accueil Médicalisé Myosotis** accueille 30 personnes polyhandicapées ou présentant des troubles du spectre autistique (TSA). Cet établissement propose 3 types d'accueil : internat (27), externat avec internat séquentiel (2), accueil temporaire (1).



**Le centre d'activités de jour pour tous Arc En Ciel** met à la disposition des personnes de très beaux espaces permettant au plus grand nombre de pratiquer et de développer des activités socio-culturelles, artistiques, sportives, cognitives.

Des associations locales fréquentent régulièrement Arc En Ciel pour y pratiquer leurs activités. Cette ouverture répond à deux objectifs : mutualiser les ressources et développer les échanges. Ainsi, ces partenariats contribuent à faire évoluer le regard sur le handicap en faveur d'une société inclusive.



Les différents établissements de l'IADES mènent leurs projets respectifs. Leur appartenance à notre association et leur proximité géographique les conduisent à travailler ensemble, à s'enrichir mutuellement et favorisent la continuité des parcours de vie des personnes accompagnées. Cette volonté de coopération se traduit sur le terrain par une mutualisation des moyens chaque fois que cela est possible et se concrétise aussi, tant dans le quotidien (self, cafétéria, Arc En Ciel, mur d'escalade) que ponctuellement (fêtes, stages, manifestations exceptionnelles, séjours). Cette collaboration dynamise les personnes accompagnées ainsi que les salariés.

## Les livrets d'accueil

Les livrets d'accueil des établissements ont été conçus pour être utiles à tous nos interlocuteurs :

- Ceux qui nous connaissent déjà : les personnes que nous accueillons, leurs familles, les délégués de tutelles, les salariés, nos différents partenaires ;
- Ceux qui souhaitent nous connaître.

À noter que pour les personnes accompagnées, le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que le contrat de séjour sont remis avec le livret d'accueil.

La pochette « Ensemble avec l'IADES » permet de fournir une documentation adaptée à la demande. Y figurent en annexe les documents suivants : composition du Conseil d'Administration et du Bureau, organigramme du siège administratif, charte des droits et libertés, charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime des personnes accueillies, etc.

## Un suivi attentif

À la tête de chaque établissement, le directeur définit le projet d'établissement sur la base du projet associatif. Il veille à son application au quotidien et à sa nécessaire évolution. Le directeur est également le garant des moyens qui permettront à chaque membre de son équipe de mettre en œuvre réflexions, projets et actions, dans le but de toujours mieux servir les personnes accompagnées.

Une fois par an, chaque directeur d'établissement présente un rapport de fonctionnement détaillé aux administrateurs de l'IADES. Ce document, dans le respect des principes fondamentaux de l'IADES, doit rendre compte de l'accompagnement réellement offert aux personnes accueillies et permettre aux administrateurs de pénétrer au cœur de la vie de chaque établissement, de suivre son évolution et de mesurer les résultats des actions entreprises.





Les démarches d'évaluation interne et externe font l'objet d'une réforme qui prendra effet en septembre 2021. Le nouveau dispositif permettant d'inscrire les établissements dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, tout en simplifiant la démarche, se traduira par une seule évaluation et donnera lieu à un rapport. Celui-ci, comme les précédents, pourra être consulté par tout un chacun sur le site internet de l'IADES accessible à l'adresse suivante : [www.iades.fr](http://www.iades.fr)

La directrice générale travaille en étroite collaboration avec les directeurs des établissements. Elle est la garante de la qualité de l'accompagnement des personnes.

Le bien-être et le respect des personnes accompagnées sont la raison d'être de l'IADES. Chacune d'entre elles doit bénéficier d'un accompagnement bientraitant. L'IADES valorise les capacités des personnes pour s'exprimer et être plus autonomes. Elle encourage et facilite leur autodétermination et leur participation pour qu'elles deviennent dans la mesure du possible actrices de leur vie et qu'elles exercent leur citoyenneté. Une charte des droits et libertés de la personne accompagnée et une charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de sa vie affective et intime garantissent à chaque personne accompagnée l'exercice de ses libertés.



## Une gestion rigoureuse et transparente

Chaque année, les budgets prévisionnels de fonctionnement sont soumis aux financeurs (Agence Régionale de Santé et/ou Conseil Départemental de l'Essonne) après avoir été préalablement examinés et approuvés par les administrateurs de l'IADES.

### Un fonds de dotation

Crée en 2019, le fonds de dotation de l'IADES a pour objet de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par l'association IADES. A ce titre, il reçoit et gère les dons, legs ou donations, en vue de soutenir et développer tout projet d'intérêt général à caractère social ou médico-social, favorisant l'épanouissement et l'autonomie des personnes en situation de handicap.



# UN ESPRIT D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE

## Les personnes accompagnées

Chaque personne est partie prenante dans le fonctionnement de nos établissements. C'est ainsi que chacune d'entre elle mène son projet personnalisé. Afin de faciliter l'expression et la compréhension de chacun, des professionnels sont formés à différentes méthodes : TEACCH, Makaton, FALC, pictogrammes... De plus en plus utilisés, ces outils permettent d'accéder à plusieurs canaux de communication pour remplacer, soutenir et compléter le langage. Ils favorisent l'accès aux informations et aux différents documents tel que le projet personnalisé.

Travailleurs et résidents sont toujours associés à l'organisation des différents événements institutionnels qui rythment la vie de l'Association et de ses établissements. C'est toujours « Ensemble » que nous préparons et partageons ces moments réguliers ou occasionnels.

## Les familles et délégués de tutelles

Les parents, les frères et sœurs et délégués de tutelles sont des partenaires incontournables. Ils ont une connaissance irremplaçable de la personne accompagnée et détiennent un savoir-faire utile aux professionnels. Il est donc indispensable qu'une bonne coopération s'organise : elle se traduit notamment dans la participation à l'élaboration du projet individuel, avec l'accord, bien entendu, de la personne concernée.

L'IADES, elle-même composée en partie de parents et de proches de personnes en situation de handicap, informe et guide les familles dans leurs démarches.

Indépendamment des Conseils de la Vie Sociale où les familles et délégués de tutelles peuvent être très actifs, ils sont invités régulièrement à participer à des réunions d'information, de réflexion ainsi qu'à des moments festifs.



## Les salariés

Ils sont les acteurs essentiels de la mise en œuvre des projets et peuvent être force de propositions. À l'IADES, chaque salarié doit savoir qu'il est au service de la personne en situation de handicap. Quel que soit le poste qu'il occupe, son travail mérite la même considération.

L'ambiance de travail influant inévitablement sur la qualité de l'accompagnement, l'IADES se fait un devoir d'offrir à ses salariés des conditions de travail optimales (organisation, locaux, matériel...).

Encourageant le développement de leurs compétences, l'IADES tout au long de l'histoire des établissements, a favorisé tout type de formation.

Autre adage de l'IADES : « des salariés rassurés sont des salariés rassurants ». Très attentive au dialogue social, l'IADES réaffirme que les salariés sont des acteurs essentiels dans les fonctionnements institutionnels.

Enfin, l'association, chaque fois que cela est possible, valorise l'initiative et les compétences par la promotion interne.

L'instance prévue par la loi : le CSE (Comité Social et Économique), instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel a été mise en place. L'IADES veille à ce qu'elle fonctionne activement dans un esprit de concertation et de dialogue permanent.

## Les Conseils de la Vie Sociale

Chaque établissement de l'IADES est doté d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) composé de :

- 3 représentants des personnes accompagnées,
- 2 représentants de leurs familles et délégués de tutelles,
- 2 représentants de l'IADES,
- 2 représentants des salariés.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale est toujours élu parmi les représentants des personnes accompagnées.

Le directeur ou son représentant participe aux réunions qui ont lieu au moins trois fois par an. Les comptes rendus détaillés de ces réunions sont diffusés aux personnes accompagnées, familles et délégués de tutelles, administrateurs et salariés des établissements, afin que toutes les personnes concernées puissent être tenues informées des questions posées et des réponses données.

Ainsi chacune d'elles a un droit de regard, peut donner son avis, faire des propositions et obtenir des réponses sur le fonctionnement des établissements.

Les réunions des Conseils de la Vie Sociale qui font l'objet d'une préparation très rigoureuse, permettent de mesurer le degré de satisfaction des personnes accompagnées, et de tenir compte des différentes observations pour faire évoluer les projets.

Les administrateurs, représentants de l'IADES aux CVS, informent le Conseil d'Administration des échanges qui ont eu lieu lors des réunions.





# QUELS SONT NOS PARTENAIRES ?

## Les associations-mères APAEI et AHDC

Les associations-mères **APAEI** et **AHDC** proposent régulièrement des services, organisent des rencontres permettant une meilleure connaissance mutuelle et prévoient des moments festifs. Elles offrent ainsi une ouverture supplémentaire vers l'extérieur. Elles contribuent aussi au bien-être des personnes accueillies par l'IADES, grâce à leurs dons.



## Les financeurs



Fidèle à ses principes, l'IADES travaille en totale transparence avec ses partenaires :

- **Le Conseil départemental de l'Essonne** pour le Foyer de Vie, les Foyers d'Hébergement et le budget hébergement du Foyer d'Accueil Médicalisé ;
- **L'ARS Ile-de-France** pour le financement par l'assurance maladie du forfait soins du Foyer d'Accueil Médicalisé et de la dotation globale de l'ESAT.



Au-delà des procédures réglementaires, des rapports basés sur la confiance et la complémentarité des compétences se sont instaurés avec nos interlocuteurs au sein de ces différents organismes. Notre volonté est de maintenir des échanges respectueux, sincères, clairs et néanmoins exigeants avec ceux qui ont en charge le financement des structures accueillant des personnes en situation de handicap.

## La ville de Dourdan



L'IADES souhaite que les personnes puissent s'intégrer à la vie de la Cité pour qu'elles s'ouvrent sur le monde extérieur. Elle favorise la rencontre avec les habitants de Dourdan et sa région dans diverses associations, et participe ainsi à l'enrichissement et au développement réciproque.

D'autre part, le Maire ou son représentant est statutairement membre de droit du Conseil d'Administration. L'IADES signifie ainsi sa volonté de voir la Cité partie prenante dans l'action qu'elle mène, notamment en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'accessibilité est bien entendu un sujet qui concerne particulièrement l'IADES.

## Les bénévoles

En 2018, l'IADES crée un pôle bénévolat qui permet d'offrir des activités complémentaires à celles des établissements pour mener des missions ou des actions telles que, couture, contes, randonnées, accompagnements à des offices religieux... Bien entendu, la présence des bénévoles ne remplace pas le personnel salarié mais permet encore d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Elle offre des échanges, une ouverture vers la vie de la cité. La convention d'engagement réciproque entre l'IADES et le bénévole, ainsi que le règlement intérieur de l'IADES à l'usage des bénévoles, sont accessibles sur le site internet.

## Le GCSMS Les 3 Rivières



Dans un esprit de partenariat, les associations IADES, REVIVRE et APAPHPA, ont créé le Groupement de Coopération Social et Médico-Social Les 3 rivières. Ces rapprochements consistent à créer des synergies sur leur territoire, de manière à améliorer la qualité des accompagnements proposés aux personnes en situation de handicap, à anticiper et proposer des services qui répondent à des besoins identifiés non couverts.

Le GCSMS a le projet de création d'un Groupement d'Entraide Mutuelle - GEM -, à Dourdan.



## Solidarités Nouvelles pour le Logement

Un partenariat a été établi entre l'IADES et SNL, Solidarités Nouvelles pour le Logement, acteur incontournable du logement social. Ce partenariat permettra à moyen terme le déploiement de logements en habitat inclusif. Répondre aux besoins de logement des personnes en situation de handicap, notamment de travailleurs d'ESAT, est aujourd'hui une nécessité. Des ressources faibles et un

déficit de logements sociaux, sont deux facteurs qui favorisent la précarisation des personnes fragilisées. Ce partenariat sera profitable aux personnes que nous accompagnons.

## Le Service Essonnien du Grand Âge

Dans un souci de partenariat, le Service Essonnien du Grand Âge (SEGA) a souhaité inclure dans son programme de construction de l'EHPAD Jean Sarran, un Établissement d'Accueil Non Médicalisé prenant en compte les problématiques liées au vieillissement des personnes en situation de handicap.



Cet EANM situé rue de l'Ermitage, voisin du Foyer de Vie Les Soleils d'Or, offre des prestations adaptées aux personnes que l'IADES accompagne. Sa proximité immédiate, fait donc de ce nouvel établissement un atout exceptionnel pour les personnes qui le souhaitent, en faveur de la fluidité et de la continuité de leur parcours. Les liens sociaux construits parfois depuis plus de 30 ans entre les résidents et les professionnels de l'IADES peuvent ainsi être maintenus. Vivre à l'EANM et venir à l'IADES pour partager un repas ou une activité est possible.

Ce partenariat entre l'IADES et l'EANM répond clairement aux attentes des personnes accompagnées et de leur famille, pour qui un rythme de vie différent est devenu nécessaire.

## Les autres associations œuvrant dans le domaine du handicap

L'IADES adhère au **Groupe Polyhandicap France**.

L'IADES adhère également à **CHEMEA** (Comité pour le Handicap Mental Enfant et Adulte en Essonne) qui regroupe plus de 20 organismes et associations gestionnaires ; leurs travaux visent à solidariser les réflexions sur les questionnements communs à toutes ces associations au service des personnes en situation de handicap.

Par le biais de l'APAEI Essonne Sud, l'IADES, est également en lien avec l'**UNAPEI** (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés).

Des conventions sont établies avec des partenaires du territoire, œuvrant dans le secteur médico-social (l'association **Bougez autrement**, le **CDSA 91**, **Actif**, l'**ITEP Brunehaut**, l'**Ecole des sources**, le **Point Jeune de Dourdan**). Ces conventions consistent à leur mettre à disposition des moyens (Salles, mur d'escalade...) pour faciliter le développement de leurs activités. Ainsi, leurs présences à l'IADES favorisent les échanges sociaux et renforcent une dynamique de territoire.



D'autre part, très attentive à l'évolution du secteur médico-social, l'IADES adhère à l'organisation professionnelle représentant des employeurs du secteur : **NEXEM**.







# QUEL AVENIR POUR L'IADES ?

---

La transformation de l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive est désormais à l'œuvre au niveau national. Attachée au principe du libre choix et de la participation de la personne, l'IADES s'inscrit dans cette évolution pour offrir aux personnes en situation de handicap le droit à un accompagnement choisi, adapté et individualisé.

L'IADES agit sans déroger aux principes qui ont guidé nos prédécesseurs et nous-mêmes. Elle se fixe des objectifs essentiels dans les domaines de :

- **la citoyenneté et l'inclusion**, en développant l'exercice de la citoyenneté et l'habitat inclusif, en ouvrant les établissements au milieu professionnel ordinaire et à la vie de la cité, en favorisant l'intégration dans le tissu associatif, sportif, culturel et caritatif ;
- **la vie affective**, en poursuivant la démarche d'amélioration permanente de l'accompagnement, notamment par la mise en œuvre de la charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime de la personne accompagnée ;
- **la fluidité des parcours de vie**, en assurant la continuité de l'accompagnement nécessaire selon l'évolution des personnes ;
- **l'autodétermination** : Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.

**Aujourd'hui, l'une des priorités de l'IADES  
est de diversifier les types d'habitats et les modes d'accompagnement,  
de développer l'habitat autonome et/ou inclusif.**

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont de différentes natures :

- inclure les personnes en situation de handicap dans les réflexions se rapportant à leur habitat, leur mode de vie et leur accompagnement ;
- sensibiliser, informer et former les équipes et les familles au concept d'autodétermination ;
- rechercher des partenaires, associations locales ou partenaires techniques, œuvrant dans des domaines autres que le handicap ;
- engager des partenariats avec d'autres associations pour créer, développer et gérer des projets communs.



## Comment soutenir l'action de l'IADES ?

- En favorisant l'inclusion,
- En faisant changer le regard sur le handicap,
- En adhérant aux associations mères : APAEI et AHDC,
- En faisant un don à l'IADES (ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI),
- En faisant une donation, un leg au fonds de dotation de l'IADES.

